

En tout, 10,367 anciens combattants avaient gagné leur allocation conditionnelle au 31 mars 1957, dont 8,722 au cours de l'année financière 1956-1957; 3,473 de ces anciens combattants ont reçu leurs titres de propriété de biens mobiliers ou immobiliers.

4.—État sommaire des établissements, des prêts et des allocations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au 31 mars 1957¹

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Prêts hypothécaires	Terres provinciales	Terres fédérales	Terrains urbains	Total
Admis, mais non encore établis.....nomb.	3,521	12,732	118	²	251	65	1,903	18,590
Bénéficiaires.....nomb.	27,045	38,645	1,055	957	4,773	429	915	73,819
Montants approuvés pour terrains et améliorations permanentes.... \$	110,613,560	197,477,073	3,339,678	1,242,497	4,517,447	897,061	7,263,854	325,351,170
Montants approuvés pour bétail et outillage.... \$	32,423,341	8,043,462	1,083,046	772,966	6,082,700	12,037	...	48,417,552
Moyenne par ancien combattant..... \$	5,289	5,318	4,192	2,106	2,220	2,119	7,939	5,063
Allocation conditionnelle par ancien combattant \$	2,014	1,318	1,661	...	2,220	2,119	...	1,649

¹ Sans les anciens combattants Indiens établis dans les réserves.

² Compris dans Fermes et Petits lopins.

5.—Construction d'habitations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au 31 mars 1957

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Terres provinciales	Terres fédérales	Terrains urbains	Total
Habitations achevées (depuis 1942)...	1,457	18,036	269	1,257	112	407	21,538
Habitations en construction.....	160	1,020	7	178	10	463	1,838
Habitations en projet.....	240	574	9	128	2	2	955
Total net des demandes.....	1,857	19,630	285	1,563	124	872	24,331

Section 5.—Avocats des pensions

Bureau des vétérans.—Le Bureau des vétérans qui vient de terminer sa vingt-sixième année d'activité est un organe du ministère des Affaires des anciens combattants. Dans toutes les régions du Canada où le ministère a établi un bureau, il compte une surcursale confiée aux soins d'un avocat des pensions.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1957, 5,861 demandes ont été présentées à la Commission des pensions; 8,103 étaient en instance à la fin de l'année. Ces chiffres ne diffèrent guère de ceux de l'année précédente, soit 5,833 demandes présentées et 8,276 en instance.

Les avocats des pensions, dont plusieurs sont inscrits au barreau, ont pour fonction d'aider les anciens membres des forces armées et les personnes à leur charge ainsi que les ex-membres des divers organismes auxiliaires (ex-matelots marchands, ex-pompiers, etc.) à établir et à présenter leurs réclamations à la Commission canadienne des pensions. Ils jouent également le rôle de procureurs des requérants auprès des comités d'appel de la Commission. Les services du Bureau des vétérans sont gratuits.

Section 6.—Pensions des anciens combattants

On trouvera dans des éditions antérieures de l'*Annuaire* divers renseignements sur l'historique de la législation canadienne en matière de pensions pour ex-militaires, de même que des données statistiques annuelles ayant trait au nombre de pensionnés et aux sommes engagées en vue de leurs pensions. De plus, l'*Annuaire* de 1956 (pp. 309 à 312), fournit également des précisions sur le sujet.